La labellisation des ML : Comment se jeter dans la gueule de France Travail !

Le référentiel commenté par la CGT Missions Locales

Un label qui nous jette dans la gueule de France Travail

Ce label tombe à point nommé dans le cadre du projet France Travail ou du Réseau Pour l'Emploi (RPE), et ce, d'autant plus que dans le rapport Guilluy, le label France Travail a toute sa place. Il suffit de regarder la proposition #99 de ce rapport : « *Rendre plus lisible et valorisante pour les usagers et pour tous les français l'action du service public de l'emploi en créant une plateforme de marque commune pour le réseau France Travail et en mutualisant les investissements en communication*. »

Il est toujours intéressant de voir que plus les Missions Locales veulent se démarquer, et plus elles rentrent dans le giron de France Travail !

Un Label à 12 millions d'euros

L'UNML a perçu une petite subvention de 12 millions de la part de l'État, alors il fallait bien qu'elle fasse des efforts pour construire un label. Le label serait donc la contrepartie que l'UNML aurait consentie au Ministère pour essayer de constituer un « réseau » et une marque « mission locale », tout en n'opposant aucune résistance à France Travail.

Qu'a-t-on besoin d'une marque « mission locale » alors que le code du travail suffit, que cela fait 40 ans que les gouvernances des missions locales ont été incapables de constituer un réseau fort et unifié. Cette labellisation n'y changera rien ?

Alors qu'elle veut nous faire croire qu'elle se bat pour les jeunes, l'UNML marche main dans la main avec le gouvernement et avec sa politique de flicage des plus précaires.

Un label qui s'est élaboré sans les organisations syndicales représentatives de la branche,

Et ça commence par un mensonge : « Les élus et les professionnels du réseau ont été largement associés à l'élaboration des référentiels de labellisation, afin de prendre en compte la diversité des Missions Locales. »

Un label qui doit s'imposer à 14 000 salariés, et se construire bien entendu dans un engouement sans faille des collègues, aura été complètement caché aux organisations syndicales représentatives de la Branche.

Comment qualifier l'attitude de l'UNML qui n'a finalement aucune préoccupation pour les salariés ?

Un référentiel à contretemps total et déjà obsolète

Ce référentiel pensé en 2022 méconnait les détails du rapport Guilluy et date d'avant France Travail et la Loi Plein Emploi.

Vous l'aurez compris, ce référentiel est hors-sol et hors réalité. Il a été rédigé sans connaître le Rapport Guilluy et donc encore moins la Loi Plein Emploi qui va largement impacter le fonctionnement des missions locales.

Ce référentiel est déjà frappé d'obsolescence, il y a déjà dans les cartons le référentiel métiers France Travail qui ne demandent qu'à éclore…

L'entre soi garanti à 100% pour un label autoproclamé

Ce label repose sur une autoévaluation des missions locales et sur des auditeurs – souvent des directions du réseau – formés à la minute sur la fonction. Nul doute que les bases déontologiques, les conflits d'intérêts, les petits arrangements entre amis auront fondé l'adoubement de ces derniers. La CGT a constaté qu'un des auditeurs/directeurs avait entamé une procédure de licenciement contre un adhérent CGT en s'obstinant devant le Tribunal administratif pour contester le refus de l'inspection du travail et du Ministère. **Auditeur licencieur, c'est possible, donc !**

Le label : combien ça coûte ?

Un coût ne sera jamais établi, celui du temps passé par les salarié.es des structures candidates pour satisfaire, parfois dans l'extrême urgence, les desiderata des employeurs. Dossier de candidature, préparation des audits, audits blancs, audits finaux : pendant un temps, souvent plusieurs mois, tout autre activité essentielle au fonctionnement est ralentie ou mise en veille, la réunionite y est aiguë, certaines ML désignent ou promeuvent des « expert.es Labellisation », des « Codir-Copil-Coordo-Building-Team-Communication » ne travaillent plus qu'à ça, alors que le manque d'engouement des salariés est réel. Il y a des coûts que les RH ne manquent pas de rappeler régulièrement aux IRP sur leurs heures de délégation… Ici on n'en saura rien.

L'autoproclamée tête de réseau, l'UNML, s'auto-labellise ! Tout un symbole.

Nous avons cru à une blague. Mais non, l'UNML, qui n'accueille aucun jeune, s'est auto-proclamée labellisée, il faut dire que les ARML également ont droit au label.

FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

LABEL : CONNERIE !

FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

PETITE ANALYSE PERTINENTE D'UN RÉFÉRENTIEL QUI N'EN VAUT PAS LA PEINE

Le mot du Patron de l'UNML

« *Le référentiel des Missions Locales est le fruit de plusieurs mois de travail impliquant près de 70 Missions Locales et ARML, des partenaires du réseau, des jeunes et des entreprises. Il a été validé lors de l'assemblée générale de l'UNML à Lille en décembre 2022. Il se veut à la fois exigeant, pour démontrer la qualité de l'offre de service proposée par les Missions Locales et accessible, à travers l'accompagnement et l'outillage de la démarche mise en place pour tout le réseau : le label ne vise ni à sanctionner, ni à exclure.* » LOL !

Obligatoire avant fin 2024 : tous aux ordres !

« *Nous nous fixons collectivement des objectifs ambitieux : l'UNML, les ARML et les 437 Missions Locales devront toutes s'engager dans la démarche avant fin 2024.* »

Au début ce label relevait d'une incitation, désormais c'est un odieux chantage qui se profile avec menace de perte de financement si la labellisation n'est pas validée.

Le socle des valeurs communes du réseau et le projet politique : quelques principes dont nous doutons :

- « *S'appuyer sur la force du réseau pour fonder son action* »

Il n'y a JAMAIS eu de réseau des missions locales. C'est toujours chacun pour soi et la concurrence pour toutes !

Dans tous les cas avec « Farce Travail », il ne restera plus grand-chose des fondamentaux des missions locales…

- « *Maintenir une écoute et une observation fine de la situation des jeunes en France* »

JAMAIS le réseau n'a été capable de conduire une étude impliquant l'ensemble des missions locales et ayant pour sujet d'observation les jeunes !

- « *Être l'acteur central du service public dédié aux jeunes* »

Pour la CGT, les missions locales, réunies dans une SEULE agence (Agence Nationale pour l'Accompagnement et l'Insertion des Jeunes – ANAIJ) sous forme d'un établissement public administratif, est le seul moyen de devenir ce pivot qui aurait le monopole de l'accompagnement des jeunes en difficultés. Mais depuis le CEJ, c'est fini, nous devons partager avec Pôle Emploi, devenu France Travail, ce dispositif jeune alors qu'auparavant – avec la Garantie Jeunes, Le CIVIS, notamment – les dispositifs d'accompagnement jeunes étaient l'apanage des seules Missions locales.

- « *Développer une relation de confiance, de proximité et de co-construction avec les jeunes, une personnalisation de l'accompagnement et proposer des parcours évolutifs adaptés aux besoins de chacun.* »

Une quoi ? Une Co-Construction ? Quand dans le cadre du CEJ nous sommes devenus des agents de contrôle des jeunes et que l'on contraint ces derniers à suivre des ateliers dont ils n'ont pas besoin, pour justifier les 15/20 heures d'activité !

Le Label c'est d'abord la gouvernance et sa vitrine, c'est dire si les besoins des jeunes ne sont pas prioritaires

Nous avons donc droit au « bla-bla » habituel : des instances de gouvernance qui se réunissent de manière régulière et sont « *un lieu vivant d'échange, de débat et d'élaboration des orientations de la Mission Locale* ». La gouvernance définit les orientations prioritaires de l'action de la Mission Locale. Elles sont formalisées dans le projet associatif ou projet d'administration, selon les statuts de la Mission Locale (Association ou GIP).

Cela ne correspond pas à la réalité et tout le monde le sait. Les CA sont expédiés en moins de 2 heures, et quand il y en a 3 dans l'année c'est un miracle.

Peu de débats, des chiffres - Peu de projets, des injonctions : voilà la réalité des CA des Missions Locales.

Toutes les ML auront-elles un projet associatif fin 2024 !?

Avec la labellisation, c'est aussi la question du projet associatif qui se pose. Tout va donc être sans doute ficelé à la va-vite, au pas de charge, en essayant de faire croire que les salariés – soumis à la pression des chiffres et des objectifs qu'on leur impose – auront été associés voire enthousiastes.

Accueil inconditionnel ?

Le référentiel écrit : « *La Mission Locale accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans sans exclusion et sans prérequis de quelque nature que ce soit* ». Page 12

C'est là que l'on va sourire !

Quand il s'agira d'appliquer la Loi Plein Emploi et son 1er article, ainsi devront s'inscrire à France Travail, s'agissant des jeunes :

« *La personne à la recherche d'un emploi mentionnée à l'article L. 5314-2 du présent code qui sollicite un accompagnement par une mission locale mentionnée à l'article L. 5314-1 ;* »

Donc, l'accueil inconditionnel c'est fini, puisque les jeunes à la recherche d'un emploi devront s'inscrire à France Travail, seulement s'ils demandent à être accompagné par une mission locale faut-il préciser. Le législateur est trop fort, cela ne va pas être simple la première inscription en ML.

Et les discriminations, on en parle ?

Le référentiel écrit : « *La Mission Locale garantit un accueil sans discrimination et l'équité de traitement de tout jeune accueilli, quelle que soit sa situation* ». Page 13

Mais encore : « *La Mission Locale œuvre à travers ses actions à modifier les représentations des acteurs du territoire, des employeurs et des jeunes qui peuvent conduire à des discriminations* ». Page 13

Quand on sait qu'un des auditeurs fait la chasse à un camarade de la CGT, on est tranquille du côté discrimination.

Et elles disent quoi l'UNML et la Labellisation sur la Loi Immigration ?

Le diagnostic partagé :

Le référentiel écrit :

- « *La Mission Locale produit et/ou contribue à l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé des besoins des jeunes du territoire* ». Page 14
- « *Le programme d'action de la Mission Locale est construit sur la base du diagnostic territorial partagé des besoins des jeunes* »

En 40 années d'existence, combien de missions locales ont-elles conduit un diagnostic territorial partagé ?

Innovation façon méthode Coué

Le référentiel écrit : « *La Mission Locale assure un rôle d'ingénierie d'actions innovantes et de projets d'innovation sociale, construits en lien avec les acteurs du territoire* ». Page 15

Il va donc suffire de la labellisation pour que toutes les missions locales avec leur CA en tête conduisent des actions innovantes !

Hors radar, hors les murs, etc. : une belle liste de nouvelles banalités… et de yakafokon !

- Le management et le pilotage de l'activité : se résume au logo du réseau, à i-milo et aux économies d'échelle !
- La Mission Locale participe à la capitalisation et au partage d'outils et de données au sein du réseau. À ce titre, elle utilise le SI commun du réseau (I-MILO).
- La Mission Locale construit sa stratégie de communication en prenant en compte les outils et campagnes mis en place par le réseau aux niveaux national et régional.
- La Mission Locale dispose d'une comptabilité analytique : RE LOL
- La Mission Locale assure le développement continu des compétences de ses salariés
- La Mission Locale élabore un « plan de formation » permettant la montée en compétence régulière
- La Mission Locale met en place et formalise une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux jeunes et aux employeurs. À ce titre : La Mission Locale dispose d'indicateurs de suivi de la qualité du service rendu.
- La Mission Locale assure le suivi des indicateurs définis dans le cadre des conventions signées avec ses financeurs et partenaires.

Nous donnons RDV dans 2 ou 3 ans à toutes les missions locales pour voir ce qu'il restera de toutes ces intentions…Qui va évaluer ? Qui va suivre ?

Et puis imilo c'est fini avec France Travail, c'est inscrit dans le rapport Guilluy…

D'autres absurdités

- 437 ou 436 missions locales : Il en manque une entre le mot du président et le préambule !
- Hors les murs, hors cadre, hors radar : encore 3 cases pour les jeunes « invisibles »
- Référent du parcours pas du jeune : désormais on n'est plus référent du jeune, mais de son parcours : la déshumanisation est en route !

Labellisation = contraintes et coercition ?

Nous avons été alertés par des camarades sur le fait que profitant du processus de labellisation certaines Missions Locales portent atteintes aux conditions de travail voire à des accords d'entreprises.

Au motif de la labellisation, certaines amplitudes horaires sont augmentées, des chartes informatiques apparaissent, des règlements sur les règles déontologiques confondant allègrement secret professionnel et discrétion professionnelle sont soumis aux salariés pour signature individuelle. La Labellisation passe outre le Droit syndical lié à la Négociation !

En plus d'être un machin inutile, la labellisation s'avère dangereuse tant elle invisibilise les publics comme les salarié.es, tant elle sert de levier à une compétition qui se diffuse à tous les niveaux de décision, tant elle dissocie conditions de travail et qualité de service, tant elle prépare la totale soumission à France Travail sans résistance.

RIEN dans le label :

- Sur ce qui fait fonctionner le réseau : ses salariés
- Sur les conditions de travail (la pression aux résultats, stress au travail etc…)
- Sur l'abus de CDD
- Sur les salaires qui font fuir les salariés
- Sur le turn-over
- Sur les conditions salariales
- Sur les non-remplacements
- Sur le nombre maximal de jeunes à suivre par conseiller
- Sur le respect de la CCN
- Sur les conditions du dialogue social
- …….

Les propositions de la CGT relatives à ce que doivent être les Missions Locales se trouvent Dans notre document d'orientation pour les 40 ans des ML : « Un avenir pour les missions locales, les jeunes qu'elles accompagnent et les politiques Jeunesse » En ligne ICI

Rappel du Sommaire de nos orientations CGT pour les ML

- Orientations et axes forts pour une politique jeunesse
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16/25 ans
- Des fondamentaux pour les missions locales
- Politique Jeunesse, droit à l'accompagnement des jeunes et missions locales
- Structuration, financement et gouvernance du réseau missions locales
- Conditions de travail
- « 100% Sécu »
- Missions locales et politiques jeunesse
- L'Agence Nationale pour l'Accompagnement et l'Insertion des Jeunes
- Revendications CGT pour les salariés des missions locales

FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

LABEL : CONNERIE